

## DELIBERATION n° CS 09 12 25 Séance du 9 Décembre 2025

### BUDGET ANNEXE EAU OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

#### Nombre de membres

En exercice : 19  
Présents : 13  
Procuration : 0  
Absent : 6

#### Date de la convocation

Le 25/11/2025

#### Date d'affichage

Le Mardi 9 Décembre 2025 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Didier DUPRONT, M. Jacques MORLAN, M. Jacques FAUBEC, M. Roger COMBRES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation :

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Patrick DUBOSC, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, M. Claude NEF, Mme Céline SALLES

Le 25 Septembre 2025, le Syndicat Mixte Trigone a présenté à toutes les collectivités, le rendu de l'étude relative au schéma directeur d'alimentation en eau potable et le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux, dans le cadre d'un séminaire eau potable. L'étude a porté sur l'ensemble du périmètre de production et de distribution couvert par le Syndicat, autour de 3 axes : La qualité de l'eau, la ressource en eau et la gestion patrimoniale.

Des points noirs ont été identifiés :

- La vétusté de la station de pompage de Castéra-verduzan et de certains ouvrages de distribution
- La fragilité des ouvrages vis-à-vis du risque intrusion
- La qualité d'eau : risque CVM sur canalisation en PVC
- La fragilité des canalisations de par leur vétusté (réseau fuyard)

Un programme de travaux a été présenté pour une enveloppe globale de 23 200 000 € HT sur 10 ans, classés selon 3 priorités. Pour l'élaboration du DOB 2026, la collectivité a retenu les travaux classés en priorité 1, pour une enveloppe globale de 9 261 500 €, dont :

- OP 007 : Renouvellement canalisation à risque CVM : 1 800 000 € HT
- OP 015 : Renouvellement canalisation suite à urbanisation : 1 000 000 € HT
- OP 016 : Renouvellement canalisation en amiante ciment : 1 500 000 €HT
- OP 018 : Renouvellement et sécurisation des ouvrages de production : 300 000 €HT
- OP 021 : Sécurisation et raccordement Castéra-Pléhaut : 2 200 000 €HT
- OP 022 : Renouvellement et sécurisation des ouvrages de distribution : 1 000 000 €HT
- OP 023 : Mise en place de la télérelève : 750 000 €HT

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERE ET DECIDE

- D'adopter les enveloppes financières des investissements à réaliser en priorité 1 telles que mentionnées ci-dessus
- D'autoriser le Président à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau pour le financement d'une partie de ces investissements

Le Président  
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.